

COMMUNE DE NIVILLAC
Arrondissement de Vannes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil seize

Le sept novembre

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,

S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie

Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, Maire

Date de convocation du conseil municipal : le 31 octobre 2016

Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 19 Votants : 22

PRESENTS: Mme AMELINE Yolande- M. BOCENO Julien- M. BUESSLER-MUELA Patrick- M. CHESNIN Nicolas- M. DAVID Gérard- M. DAVID Guy- Mme DENIGOT Béatrice- M. FREOUR Jean-Claude- Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle- Mme GICQUIAUX Cécile- Mme GRUEL Nathalie- M. GUIHARD Alain- M. LORJOUX Laurent- M. OILLIC Jean-Paul- Mme PERRAUD Chantal- Mme PERRONNEAU Claire-Lise- Mme PHILIPPE Jocelyne- M. SEIGNARD Jérôme- M. TATTEVIN Frédéric

ABSENTS EXCUSÉS : M. BOUSSEAU Yannick- M. BRIAND Jean-Yves- M. CHATAL Jean-Paul- Mme DESMOTS Isabelle- Mme HUGUET Evelyne- Mme LEVRAUD Françoise- Mme PANHELLEUX Françoise- M. PRAT Pierre

POUVOIRS : Mme DESMOTS Isabelle à M. DAVID Gérard- M. BOUSSEAU Yannick à Mme GRUEL Nathalie- M. PRAT P. à Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle

Secrétaire de séance : M. SEIGNARD Jérôme

Délibération n°2016D93: Rapport d'activité 2015 de Morbihan Energies (SDEM)

Au 31 décembre 2015, 261 communes adhèrent au Syndicat d'Energies du Morbihan (SDEM), ce qui représente une population de plus de 727 000 habitants soit 486 289 clients dont 484 173 clients en basse tension. Pour Nivillac, ce chiffre est de 2 519 clients dont 0,24 % sont considérés mal alimentés.

Outre l'électricité, Morbihan Energies exerce des missions de maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et conseils dans les domaines suivants :

Electricité :

- Organisation et contrôle de la distribution
- Création, renforcement, sécurisation des réseaux
- Opérations d'effacement et d'aménagement communaux

Eclairage :

- Extensions et rénovations
- Mise en lumière du patrimoine
- Diagnostic du parc
- Gestion de la maintenance

Energies :

- Maîtrise et conseils
- Regroupement CEE
- Achats groupés
- Gaz (DSP, travaux)

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Bornes :

- Déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et gaz

Fibre :

- Autorité organisatrice et notamment construction d'infrastructures passives

SIG :

- Gestion et visualisation en ligne de l'information géographique.

Energies du Morbihan et les trois syndicats bretons ont constitué un Pôle Energie Bretagne (PEBreizh).

Ce pôle s'inscrit dans une démarche collective de mutualisation et de coordination des quatre syndicats d'électrification bretons. Au-delà du domaine de l'électricité, il permet aussi aux syndicats départementaux d'avoir une identité qui doit leur permettre de jouer un rôle clé dans le développement du Pacte Electrique Breton, piloté par la Région et l'Etat, mais aussi dans la maîtrise de la demande du très haut débit numérique.

Le nombre de clients est de 491 287 soit une progression de 4 918 par rapport à 2014 (+1,03 %)

La consommation d'électricité s'est élevée à 4 763 GWH en 2015 dans le Morbihan (+2,08%). L'augmentation de la consommation est principalement due à l'augmentation du nombre de clients.

98 % des producteurs sont des producteurs photovoltaïques. Pour autant, le photovoltaïque ne représente que 6 % de la puissance installée alors que l'éolien avec 37 producteurs en représente 80 %.

La longueur du réseau de distribution haute et basse tension est de 24 353 kms. Pour Nivillac, la longueur du réseau est de 177 km.

Le nombre de postes de transformation est de 14 374 dont 113 à Nivillac.

38 % du réseau HTA est souterrain. Pour Nivillac, ce taux est 33,7 %.
37,9 % du réseau BT est souterrain. Pour Nivillac, ce taux est 38,6 %.

Le nombre de clients en basse tension est de 489 868 dont 2 530 pour la commune de NIVILLAC.

En 2015, la durée moyenne annuelle de coupure par usager a été de 106 minutes.

L'âge moyen du réseau basse tension est de 32 ans et celui du réseau « moyenne tension » est de 25,5 ans.

L'exploitation et l'entretien du réseau appartenant au Syndicat sont confiés à ERDF dans le cadre d'un contrat de concession.

91 % des morbihannais ont opté pour le tarif règlementé.

255 collectivités ont délégué à Energies du Morbihan la compétence éclairage public.

Les dépenses réelles de l'exercice s'élèvent à 61 752 111 € et les recettes réelles à 65 400 644 €. Les dépenses d'investissement d'électricité se sont élevées à 44 M€ dont 495 K€ concernant NIVILLAC. Les dépenses d'éclairage public se sont élevées à 6 M€.

Sur le plan financier, le Syndicat « **Energies du Morbihan** » a dégagé un excédent cumulé de **22 922 098 € à la clôture de l'exercice 2015.**

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Par ailleurs, il convient de noter l'installation de 38 bornes de recharge sur le département. D'ici fin 2017, 250 bornes de recharge accélérée seront installées.

Ceci exposé, l'assemblée est invitée à se prononcer sur le rapport d'activité 2015 d'Energies du Morbihan.

Le conseil municipal, après délibération,

- Valide à l'unanimité le rapport d'activité 2015 du Syndicat Energies du Morbihan (SDEM).

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Alain GUIHARD



Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

